

## Conditions contractuelles

### Article 1 : Les prestations

Pro Cycling Solutions fournit des programmes d'entraînement personnalisés à travers différentes offres. Ils sont réalisés à partir des informations données par le client lors d'un questionnaire initial ainsi que de lors d'un entretien suivant. Les programmes d'entraînement comprennent une série de séances d'entraînement avec des explications pour les réaliser.

### Article 2 : Service.

Pro Cycling Solutions s'engage à répondre aux services qu'il présente sur son site et conformément au contrat ci-joint, dans la limite du nombre de places disponibles.

Pro Cycling Solutions s'engage à vous répondre dans un délai de 10 jours après réception de votre demande d'inscription afin de finaliser le contrat. Le programme d'entraînement est ensuite envoyé dans un délai fixé avec le client lors de l'entretien.

Dans le cas de non disponibilité de notre offre, le client en est averti dans un délai de 10 jours maximum après réception de la demande d'inscription.

### Article 3 : Durée du contrat

La durée du contrat est déterminée lors de l'inscription.

Quinze jours avant échéance, vous êtes averti que vous arrivez au terme du contrat. Vous pouvez alors solliciter une reconduction du contrat qui sera entérinée par un avenant.

### Article 4 : Annulation

Au cas où un programme ne pourrait pas être fourni dans les délais par Pro Cycling Solutions, le client serait remboursé du montant équivalent à la durée du programme non fourni.

Si dans un délai de sept jours, à signature du contrat, le droit de rétractation a été exercé, Net Pro Training s'engage à rembourser la totalité de la somme versée par le client, à l'exception des frais de dossier (15ChF).

En cas de force majeure, pour une raison valable (santé, accident, etc.) le client peut annuler son contrat en cours. Il prend fin sur simple lettre recommandée avec accusé de réception, arrêt qui prend vigueur dès réception du courrier, avec remboursement de la somme mensuelle au prorata du nombre de jours écoulés.

Pro Cycling Solutions se réserve le droit de mettre fin au contrat sur simple lettre recommandée avec accusé de réception, arrêt qui prend vigueur à la fin de la semaine débutée.

### Article 5 : Confidentialité.

Pro Cycling Solutions s'engage à ne pas divulguer les informations données par le client. De même que le plan d'entraînement reste confidentiel.

Le client s'engage également à ne pas divulguer les documents qui lui seront fournis pour établir son programme d'entraînement.

### Article 6 : Règlement et Facture

Lorsqu'il renvoie son contrat le client effectue simultanément un virement bancaire du montant prévu par le contrat pour le premier mois. Le règlement s'effectue par virement bancaire (voir les coordonnées bancaires en annexe) à réception de la facture.

Une facture adressée à la personne mentionnée sur le contrat est systématiquement envoyée de manière mensuelle ou comme convenu initialement avec le client

### Article 7 : Responsabilité

En fournissant un entraînement personnalisé, Pro Cycling Solutions vous donne les moyens d'améliorer vos capacités de performance, et ne pourrait pas être tenu responsable de la non réalisation des objectifs initiaux du client.

Pro Cycling Solutions ne saurait être tenu pour responsable du non-respect des programmes et des conseils donnés

### Article 8 : Santé et responsabilité

Le client doit être titulaire d'une licence sportive, ou d'un certificat médicale de non contre-indication à la pratique (en compétition) du sport concerné et datant de moins de 3 mois. Une photocopie de l'un des deux documents doit être fournie avant la demande d'inscription.

Par ailleurs, Pro Cycling Solutions ne serait être tenu responsable de tout accident ou blessure survenus lors des entraînements prescrits.

### Article 9 : Conduite dopante

Pro Cycling Solutions ne serait être tenu responsable de la prise de produits ou de conduites dopants. De plus, toute personne contrôlée positive lors d'un contrôle anti-dopage verra son contrat rompu, avec envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sans aucun remboursement.

### Article 10 : Contact et Suivi.

10.1 : Le client peut contacter son coach personnel, conformément à l'offre choisie à l'adresse suivante [bouget\\_mickael@yahoo.fr](mailto:bouget_mickael@yahoo.fr) ou par +4178 803 57 41

10.2 : En ce qui concerne les contacts à l'initiative de l'entraîneur, Pro Cycling Solutions s'engage à appeler son client conformément à l'offre.

10.3 : Le client s'engage à ne pas utiliser ces coordonnées en dehors des contacts nécessaires pour l'entraînement à distance.

### Article 11 : Image et promotion

Le client s'engage à autoriser l'utilisation de son image par Pro Cycling Solutions dans le cadre de son activité promotionnelle (droit de citer son nom et d'utiliser son image).

Lors de toute activité promotionnelle, toute déclaration orale ou écrite destinée à la presse ne pourra nuire à la réputation de Pro Cycling Solutions et à son responsable légal sous peine d'annulation du contrat sans remboursement.

Je soussigné.....reconnait avoir pris connaissance des conditions contractuelles générales de ventes des services ci-dessus et les accepte sans condition.

Signature du client précédée de la mention « lu et approuvé »





Banque Cantonale de Fribourg  
Freiburger Kantonalbank

simplement ouvert - einfach offener

CHSD / URM / 2415

Date du jour 13.11.2012

---

## IDENTITE BANCAIRE

---

---

Titulaire	<b>Bouget Mickaël - Pro Cycling Solutions</b>
Type de compte	<b>Compte privé</b>
N° de compte	<b>30 01 294.998-05</b>
IBAN	<b>CH06 0076 8300 1294 9980 5</b>
Clearing bancaire	<b>768</b>
SWIFT	<b>BEFRCH22</b>
N° CP	<b>17-49-3</b>

---

Banque Cantonale de Fribourg  
Route de Vevey 26  
1618 Châtel-St-Denis

Tél. 0848 223 223  
Fax. 021 948 91 50  
E-mail [info@bcf.ch](mailto:info@bcf.ch)